

Déclaration relative aux cryptoactifs

Ce formulaire s'adresse à tout contribuable (particulier, particulier en affaires, société ou fiducie) [ci-après appelé *personne visée*] qui, dans une année d'imposition ou un exercice financier donné, selon le cas, possède, acquiert, aliène (vend, cède, échange, donne, etc.) ou utilise des cryptoactifs. Le terme *cryptoactif* désigne un bien qui est la représentation numérique d'une valeur et qui existe seulement à une adresse numérique d'un registre distribué.

Si la personne visée possède, acquiert, aliène ou utilise plus d'un type de cryptoactif, vous devez considérer chaque type comme un actif distinct et l'évaluer séparément. Pour obtenir des exemples de types de cryptoactifs, voyez les renseignements à la page 6.

Avant de remplir ce formulaire, assurez-vous d'avoir répondu **oui** à la question portant sur les cryptoactifs qui figure dans la déclaration de revenus de la personne visée pour l'année d'imposition visée ou l'exercice financier visé (ci-après appelés *période visée*), soit

- à la ligne 24 de la *Déclaration de revenus des particuliers* (TP-1), dans le cas d'un **particulier** ou d'un **particulier en affaires**;
- à la ligne 19b de la *Déclaration de revenus des sociétés* (CO-17), dans le cas d'une **société**;
- à la ligne 31 de la Déclaration de revenus des fiducies (TP-646), dans le cas d'une fiducie.

Joignez ce formulaire à la déclaration de revenus de la personne visée.

Comment devez-vous remplir ce formulaire?

Situation		Incidence fiscale	Quelles parties devez-vous remplir?	
•	La personne visée possédait des cryptoactifs au début de la période visée, mais elle ne les a pas utilisés au cours de cette période et elle n'en a pas acheté ni reçu d'autres. OU La personne visée ne possédait pas de cryptoactifs au début de la période visée, mais elle en a acheté ou reçu au cours de cette période (autrement que dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise) et elle ne les a pas utilisés.	Aucune	1, 2, 3 et 7	
•	La personne visée possédait des cryptoactifs au début de la période visée et les a utilisés au cours de cette période, mais elle n'en a pas acheté ni reçu d'autres.	La personne visée a réalisé un gain (ou une perte) en capital provenant de cryptoactifs avant le 25 juin 2024 .	1, 2, 3, 4.1 et 7	
	OU La personne visée ne possédait pas de cryptoactifs	La personne visée a réalisé un gain (ou une perte) en capital provenant de cryptoactifs après le 24 juin 2024 .	1, 2, 3, 4.2 et 7	
	au début de la période visée, mais elle en a acheté ou reçu au cours de cette période dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise et elle les a utilisés.	La personne visée a gagné des revenus (ou subi des pertes) d'entreprise provenant de cryptoactifs.	1, 2, 3, 5 et 7	
	La personne vioce ne possedan pas de oryptodoms	La personne visée a gagné des revenus (ou subi des pertes) de location provenant de cryptoactifs.	1, 2, 3, 6.1 et 7	
	au début de la période visée, mais elle en a acheté ou reçu au cours de cette période dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise sans les utiliser.	La personne visée a reçu des revenus d'intérêts provenant de cryptoactifs.	1, 2, 3, 6.2 et 7	

IMPORTANT

Si la personne visée a effectué plus d'une transaction, joignez à ce formulaire un état détaillé des transactions effectuées pour chaque type de cryptoactif utilisé et sur lequel figurent les renseignements sur la personne visée inscrits à la partie 1. Reportez le résultat des calculs à la ligne correspondante de la partie 4, 5 ou 6.

Si la personne visée déclare plus de quatre types de cryptoactifs, utilisez un autre exemplaire de ce formulaire. Remplissez la partie 4, 5 ou 6 et joignez-la au formulaire.

L'utilisation des cryptoactifs peut avoir des incidences fiscales si, notamment,

- ils sont utilisés pour acquérir des biens et des services;
- ils sont convertis en devise monétaire;
- ils sont échangés contre un autre type de cryptoactif;
- ils sont vendus ou donnés;
- ils sont loués ou prêtés.

De plus, il peut y avoir des incidences fiscales si la personne visée exploite une entreprise de minage de cryptoactifs et qu'elle reçoit une récompense en contrepartie des services rendus.

Pour obtenir plus de renseignements sur les incidences fiscales liées à l'utilisation de cryptoactifs, l'application de la TPS/TVH et de la TVQ ainsi que la tenue des registres et des pièces justificatives ou pour savoir comment déclarer correctement les revenus ou les gains (ou les pertes) provenant de cryptoactifs, consultez notre site Internet à **revenuquebec.ca**.

			TP-2	1. 4.39 (2024-12) 2 de 6
1	Renseignement sur la personne visée			z de c
Coch	nez la case correspondant à la personne visée et fournissez			
1	·	· ·		
:	Nom de famille	Prénom		
	2	! !!!		
	Numéro d'assurance sociale (NAS) Numéro d'identification 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5			
6	Société			
	Nom de la société			orise du Québec (NEQ)
	Numéro d'identification Dossier N 9	Numéro d'entreprise fédéral (NE)		
11	Eiduoio			
	Nom de la fiducie 12	Numéro d'identification	Numéro de compte d	le la fiducie
Adre	esse de la personne visée			
19	Appartement Numéro Rue, case p	postale		
	Ville, village ou municipalité		Province	Code postal
22	i		23 24	
	Ind. rég. Téléphone Poste			
	rivez le nom de la personne, au sein de la société ou de la f	·	nuniquer pour obtenir de l'inform	ation.
26	Nom de famille	Prénom 27		
2	Renseignements sur la période visée			
	Année d'imposition visée Exercice financ	sier visé		
78		30 1	4	

Renseignements sur la possession de cryptoactifs

3

4 Gains (ou pertes) en capital provenant de cryptoactifs

59

Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C Additionnez les montants des lignes 38, 46, 54 et 62.

4.1 Gains (ou pertes) en capital provenant de cryptoactifs et réalisés avant le 25 juin 2024

Remplissez cette partie si la personne visée a réalisé un gain (ou une perte) en capital provenant de cryptoactifs avant le 25 juin 2024. Type de cryptoactif Nombre total d'unités 33 34 A - Total des produits B - Total des prix C – Total des dépenses engagées de l'aliénation1 de base rajustés² pour l'aliénation 35 36 37 Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C Gain (ou perte) pour un type de cryptoactif 38 Type de cryptoactif Nombre total d'unités 41 42 A - Total des produits B - Total des prix C - Total des dépenses engagées de l'aliénation pour l'aliénation de base rajustés 43 44 45 Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C Gain (ou perte) pour un type de cryptoactif + 46 Type de cryptoactif Nombre total d'unités 49 50 A - Total des produits C - Total des dépenses engagées B - Total des prix de l'aliénation pour l'aliénation de base rajustés 51 52 53 Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C Gain (ou perte) pour un type de cryptoactif + Type de cryptoactif Nombre total d'unités 57 58 A - Total des produits B - Total des prix C – Total des dépenses engagées pour l'aliénation de l'aliénation de base rajustés

Dans le cas d'un particulier ou d'un particulier en affaires, reportez le résultat de la ligne 65, qu'il soit positif ou négatif, à la ligne 21 de l'annexe G.

61

Dans le cas d'une **société**, assurez-vous de reporter le résultat de la ligne 65, qu'il soit positif ou négatif, dans l'annexe CO-17S.232, « État de l'aliénation d'immobilisations ». Ensuite, reportez le gain en capital **imposable** qui figure dans cette annexe à la ligne 40 du formulaire *Revenu net fiscal* (CO-17.A.1).

Gains (ou pertes) en capital provenant de cryptoactifs et réalisés avant le 25 juin 2024 = 65

Dans le cas d'une **fiducie**, reportez le résultat de la ligne 65, qu'il soit positif ou négatif, à la ligne 217 de l'annexe A s'il s'agit d'une fiducie personnelle, à la ligne 2217 de l'annexe A.1 s'il s'agit d'une fiducie autre que personnelle ou à la ligne 19 du formulaire *Vente présumée applicable à certaines fiducies* (TP-653) dans certains cas.

Gain (ou perte) pour un type de cryptoactif + 62

^{1.} Pour obtenir plus de renseignements sur le produit de l'aliénation d'un cryptoactif, consultez le guide Gains et pertes en capital (IN-120).

^{2.} Pour obtenir plus de renseignements sur le prix de base rajusté d'un cryptoactif, consultez le quide Gains et pertes en capital (IN-120).

Type de cryptoactif		Nom 67	bre total d'unités			
A – Total des produits de l'aliénation ³	B – Total des prix de base rajustés ⁴		Total des dépenses engagé pour l'aliénation	ées		
68	- 69	– 70		>		
Montant de la ligne A mo	ns ceux des lignes B et C		Gain (ou perte	e) pour un type de cryptoacti	f 71	
Type de cryptoactif		Nom	bre total d'unités			
74		75				
A – Total des produits de l'aliénation	B – Total des prix de base rajustés		Total des dépenses engage pour l'aliénation	ées		
76	– 77	– 78		>		
Montant de la ligne A mo	ns ceux des lignes B et C		Gain (ou perte	e) pour un type de cryptoacti	f + 79	
Type de cryptoactif			bre total d'unités		-	***************************************

C - Total des dépenses engagées

C - Total des dépenses engagées

Gains (ou pertes) en capital provenant de cryptoactifs et réalisés après le 24 juin 2024 = 98

Gain (ou perte) pour un type de cryptoactif + 87

Gain (ou perte) pour un type de cryptoactif + 95

pour l'aliénation

Nombre total d'unités

pour l'aliénation

86

91

94

Dans le cas d'un particulier ou d'un particulier en affaires, reportez le résultat de la ligne 98, qu'il soit positif ou négatif, à la ligne 121 de l'annexe G.

Dans le cas d'une société, assurez-vous de reporter le résultat de la ligne 98, qu'il soit positif ou négatif, dans l'annexe CO-17S.232, « État de l'aliénation d'immobilisations ». Ensuite, reportez le gain en capital imposable qui figure dans cette annexe à la ligne 40 du formulaire Revenu net fiscal (CO-17.A.1).

Dans le cas d'une fiducie, reportez le résultat de la ligne 98, qu'il soit positif ou négatif, à la ligne 1217 de l'annexe A s'il s'agit d'une fiducie personnelle, à la ligne 2217 de l'annexe A.1 s'il s'agit d'une fiducie autre que personnelle ou à la ligne 19 du formulaire Vente présumée applicable à certaines fiducies (TP-653) dans certains cas.

A - Total des produits

de l'aliénation

Type de cryptoactif

A - Total des produits

de l'aliénation

Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C

Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C

Additionnez les montants des lignes 71, 79, 87 et 95.

84

90

92

B - Total des prix

B - Total des prix

de base rajustés

85

- 93

de base rajustés

Voyez la note 1.

Voyez la note 2.

5 Revenus (ou pertes) d'entreprise provenant de cryptoactifs

Remplissez cette partie si la personne visée a exploité une entreprise et gagné des revenus (ou subi des pertes) d'entreprise provenant de cryptoactifs.

Dans le cas d'un **particulier en affaires** ou d'une **fiducie**, joignez à la déclaration le formulaire *Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession* (TP-80) ou les états financiers. Si la personne visée a exploité plusieurs entreprises, joignez le formulaire TP-80 ou fournissez des états financiers pour chacune d'elles.

Type de cryptoactif			Revenus bruts			Revenus nets (ou pertes nettes)
99		100			101	
102	+	103		+	104	
105	+	106		+	107	
108	+	109		+	110	
Additionnez les montants des lignes 100, 103, 106 et 109.	Revenus bruts =	111				
Additionnez les montants des lignes 101, 104, 107 et 110.		_	evenus nets (ou pertes nettes) =	112	

Dans le cas d'un particulier en affaires, reportez les résultats des lignes 111 et 112 respectivement aux lignes 16.1 et 26.1 de l'annexe L.

Dans le cas d'une fiducie, reportez les résultats des lignes 111 et 112 respectivement aux lignes 55a et 55 du formulaire TP-646.

Dans le cas d'une **société**, vous n'avez pas à reporter les résultats des lignes 111 et 112 dans le formulaire CO-17 ou tout autre formulaire connexe. Toutefois, vous devez les inclure dans les revenus nets (ou les pertes nettes) de la société.

6 Revenus (ou pertes) de bien provenant de cryptoactifs

6.1 Revenus (ou pertes) de location provenant de cryptoactifs

Remplissez cette partie si la personne visée a gagné des revenus de location de biens provenant de cryptoactifs. Notez que les revenus nets (ou les pertes nettes) correspondent aux revenus bruts de location **moins** les dépenses engagées pour gagner ces revenus.

Type de cryptoactif		Revenus bruts		Revenus nets (ou pertes nettes)
113	114		1 1 1	15
116	+ 117	1		18
119	+ 120		+ 12	21
122	+ 123		+ 12	24
Additionnez les montants des lignes 114, 117, 120 et 123.	Revenus bruts = 125			
Additionnez les montants des lignes 115, 118, 121 et 124.	Ro	evenus nets (ou pertes nettes) = 12	26

Dans le cas d'un **particulier** ou d'un **particulier en affaires**, reportez les résultats des lignes 125 et 126 respectivement aux lignes 168 et 136 du formulaire TP-1.

Dans le cas d'une fiducie, reportez les résultats des lignes 125 et 126 respectivement aux lignes 58a et 58 du formulaire TP-646.

Dans le cas d'une **société**, vous n'avez pas à reporter les résultats des lignes 125 et 126 dans le formulaire CO-17 ou tout autre formulaire connexe. Toutefois, vous devez les inclure dans les revenus nets (ou les pertes nettes) de la société.

6.2 Revenus d'intérêts provenant de cryptoactifs

Remplissez cette partie si la personne visée a reçu des revenus d'intérêts provenant de cryptoactifs.

	Type de cryptoactif			Revenus d'intérêts
127			128	
129		+	130	
131		+	132	
133		+	134	
Additi	onnez les montants des lignes 128, 130, 132 et 134. Revenus d'intérêts		135	

Dans le cas d'un particulier ou d'un particulier en affaires, reportez le résultat de la ligne 135 à la ligne 130 du formulaire TP-1.

Dans le cas d'une fiducie, reportez le résultat de la ligne 135 à la ligne 61 du formulaire TP-646 et inscrivez le code 07 à la ligne 61a.

Dans le cas d'une **société**, vous n'avez pas à reporter le résultat de la ligne 135 dans le formulaire CO-17 ou tout autre formulaire connexe. Toutefois, vous devez l'inclure dans les revenus nets (ou les pertes nettes) de la société.

Je déclare que tous les renseignements fournis da	e déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents joints sont exacts et complets.				
Nom	Signature	Date	Ind. rég.	Téléphone	

Renseignements

Exemples de cryptoactifs

Cryptoactif	Description
Cryptomonnaie	Cryptoactif utilisé comme moyen d'échange ou pour acquérir des biens ou des services, généralement de manière indépendante du système bancaire.
	Certaines cryptomonnaies peuvent être converties en devise monétaire. L'émission de la cryptomonnaie et les transactions en cryptomonnaie reposent sur la technologie des chaînes de blocs.
Jeton de titres	Cryptoactif qui peut tirer sa valeur d'une action ou d'une obligation traditionnelle sous-jacente ou d'une autre occasion d'investissement basée sur la chaîne de blocs.
Jeton non fongible	Cryptoactif qui est généralement associé à l'art numérique, mais qui a de nombreuses autres utilisations, telles que la représentation d'objets dans des jeux basés sur la chaîne de blocs et la propriété fractionnée de biens immobiliers.
Jeton utilitaire	Cryptoactif qui remplit une fonction précise, par exemple en donnant accès à un produit ou à un service sur la plateforme où les jetons ont été créés.
	Les jetons utilitaires ne sont pas conçus pour servir de moyen d'échange, même s'ils peuvent avoir une valeur pécuniaire. Par exemple, un jeton utilitaire peut permettre aux utilisateurs d'accéder à une plateforme de stockage décentralisée.

Pénalités

La personne visée peut encourir des pénalités si elle ne respecte pas ses obligations liées au formulaire TP-21.4.39. Voyez le tableau ci-dessous.

Type d'omission ou d'erreur	Pénalité
Omission de produire le formulaire TP-21.4.39	25 \$ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ après la date d'échéance de production de la déclaration de revenus pour la période visée
Omission de fournir un ou plusieurs renseignements sur le formulaire TP-21.4.39	100 \$ par renseignement manquant sur chaque formulaire TP-21.4.39 à fournir
Transmission d'un ou plusieurs renseignements erronés	100 \$ par renseignement erroné sur chaque formulaire TP-21.4.39 rempli